



Règlement jeu-concours

1. Présentation du jeu-concours

Les étudiants de la *Licence professionnelle Communication Publique et Outils Numériques* de l'IUT Charlemagne de Nancy organisent un jeu-concours gratuit du 20 janvier 2017 au 2 février 2017 intitulé « **Invente ton asso, crée son logo !** »

L'objet de ce concours est de créer le logo d'une association dont vous serez le Président. Ce logo doit être à l'image de votre association et de ses valeurs.
Un seul visuel par participant sera accepté.

Vous pouvez le **dessiner ou le réaliser en version numérique** si vous disposez des logiciels adéquats. Faites preuve de créativité ! Aucune contrainte ne vous est imposée sur l'aspect esthétique.

2. Modalités de participation

Notre jeu-concours est ouvert à toute personne physique, les participations seront acceptées du **20 janvier 2017 jusqu'au 2 février 2017 à 10h**.

Pour participer il faut :

- envoyer votre visuel en **format PDF** en pièce jointe (que ce soit un dessin ou une création numérique) à l'adresse mail suivante : [**jeu.concours.lpcpon@gmail.com**](mailto:jeu.concours.lpcpon@gmail.com)
- accompagner votre mail avec une **brève description** concernant le concept de votre association, quel est son objectif principal, ses valeurs. En *5 lignes maximum*.
- Préciser votre **nom, prénom, votre adresse-mail** pour vous confirmer que votre participation a bien été réceptionnée et vous avertir si vous êtes l'heureux gagnant !

3. A gagner

Le gagnant de ce jeu-concours recevra une **carte cadeau Fnac d'une valeur de 50€**.
Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable, ni transformable en espèce.

Le 2 février 2017, 3 créations seront pré-sélectionnées et le vote final sera effectué par les visiteurs des journées portes ouvertes de l'IUT Charlemagne : 2^{Ter} Boulevard Charlemagne, 54000 Nancy entre 9h et 17h.

Les 3 créations pré-sélectionnées seront choisies par un jury composé de **6 étudiants** de la Licence Professionnelle Communication Publique et Outils Numériques.

La pertinence entre la description de votre association et son logo sera prise en compte.